

NASS&WIND
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 000 euros
Siège social : 1, Rue Henri Honoré d'Estienne d'Orves
CS 20641, 56106 LORIENT CEDEX
440 177 673 RCS LORIENT

La « Société »

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 25 juin,
A 9h30,

Madame Nathalie Le Meur, agissant en qualité de Gérante de la société La Verlanaise, *société civile au capital de 47 495 372 €, ayant son siège social Rue Honoré d'Estienne d'Orves ZAC de Keroman – CS 20641, à Lorient (Morbihan), immatriculée au Rcs de Lorient sous le numéro 811 797 844,*

Associée unique de la Société (l'« **Associé Unique** »),

En présence de :

- Monsieur Eymeric Orvoen, Président non associé de la Société,
- Monsieur Eric Le Roux, Directeur Général non associé de la Société,
- Monsieur Peter Nass, Président du Conseil de Surveillance,

Monsieur Vincent Lemaire, représentant le cabinet XO AUDIT, Commissaire aux Comptes en exercice, régulièrement convoqué, est présent.

[.....]

II - A pris les décisions suivantes :

- [.....],
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

.....

DEUXIÈME DÉCISION

.....

TROISIÈME DÉCISION

.....

QUATRIÈME DÉCISION

Les mandats de la société XO AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur François Cazée, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Associé Unique :

- décide de renouveler la société XO AUDIT dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

- prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 821-40, I, alinéa 3 du Code de commerce issu de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Extrait certifié conforme
Eymeric Orvoen, Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a long horizontal stroke.